

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019
DELIBERATION N° 08

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. par MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

Le Maire

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain sis chemin de Loustaounaou au profit de l'association Les Jardins du Séqué.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne s'inscrit pleinement dans l'objectif de promouvoir la création de jardins partagés à vocation d'éducation, d'intégration et de création de liens intergénérationnels et interculturels en vue de permettre à tous les habitants qui le souhaitent, sans discrimination, de se retrouver pour jardiner et nouer ainsi des liens sociaux dans un espace de proximité dédié à cet effet.

Dans cet esprit, la Ville a mis à disposition de l'association Les Jardins du Séqué, suivant convention en date du 24 avril 2014, un terrain d'une superficie d'environ 1 225 m², situé

chemin de Loustaounaou sur partie de la parcelle cadastrée AK 658, (selon plan ci-annexé) afin d'accompagner cette structure dans la création d'un jardin partagé.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation de cet espace, l'association Les Jardins du Séqué a pour mission de fédérer, animer, développer, gérer, défendre et promouvoir l'espace mis à sa disposition.

Compte tenu du succès rencontré par ces jardins partagés, de l'engouement des habitants du quartier pour ceux-ci et du rôle moteur de l'association Les Jardins du Séqué dans l'animation de ce dispositif, il apparaît opportun de renouveler la convention de mise à disposition de 2014 arrivée à échéance.

Il convient en conséquence d'établir un avenant n° 1 permettant de reconduire le contrat pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une même période, avec une durée maximale de cinq années.

Toutes les autres conditions de la convention initiale du 24 avril 2014 sont maintenues.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du 24 avril 2014, jointe en annexe à la présente, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents ou actes afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne